Société ABC LOGISTICS

SAS au capital de 3.000 euros
Siège social : 3 impasse des Coucielles – 95200 Sarcelles
RCS PONTOISE 991 547 274

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2026

Les actionnaires se sont réunis au siège social le 17 février 2026 à 10 heures, sur convocation régulière, en assemblée générale extraordinaire.

Étaient présents :
- Monsieur TOURE Alassane, titulaire de 1.020 actions
- Monsieur AMADOR Cédric, titulaire de 990 actions
- Monsieur GUROCAK Bilel, titulaire de 990 actions

Total des actions : 3.000

L'assemblée est présidée par Monsieur TOURE Alassane.

Le président constate que les actionnaires représentent plus des trois quarts des actions et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT ERMONT
Le 27/03/2026 Dossier 2026 00007425, référence 9504P61 2026 A 01408
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

ORDRE DU JOUR :

1) Agrément de la cession d'actions
2) Démission d'un directeur général
3) Augmentation du capital social
4) Transfert du siège social
5) Modification corrélative des statuts
6) Formalités

PREMIÈRE RÉSOLUTION – CESSION D'ACTIONS
L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'acte de cession de 990 actions de Monsieur GUROCAK Bilel à Monsieur TOURE Alassane, décide d'agréer cette cession. Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉSOLUTION – DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur GUROCAK Bilel de ses fonctions de Directeur Général à compter du 17 février 2026 et lui donne quitus pour sa gestion. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION – AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL
L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social par la création de 3.600 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Les 3.600 actions nouvelles devront être intégralement souscrites et libérées. Les fonds seront déposés, dans les délais prévus par la loi, sur un compte bancaire ouvert au nom de la société et spécialement dédié à cette opération.

Le montant total de l'augmentation de capital s'élève à 6.600 euros par apports en numéraire.

Le capital social est désormais fixé à 6.600 euros divisé en 6.600 actions de 1 euro chacune.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
L'assemblée générale décide de transférer le siège social au : 230 Rue Loic Caradec – 34500 Béziers, à compter du 17 février 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS
Suite aux décisions ci-dessus, les statuts sont modifiés afin de refléter le nouveau siège social et le nouveau capital social fixé à 6.600 euros.

RÉPARTITION DU CAPITAL

Actionnaire	Nombre d'actions
TOURE Alassane	5.610
AMADOR Cédric	990
TOTAL	6.600

SIXIÈME RÉSOLUTION – FORMALITÉS
L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales.

Fait le 17 février 2026.

Signatures

TOURE Alassane – Président

GUROCAK Bilel – Directeur général sortant

AMADOR Cédric – Directeur général